

## **CONSEILS DE PROTECTION POUR LES COMMERCANTS**



Tout ce qui retarde ou entrave l'action d'un délinquant contribue à éviter le vol ou l'agression. En décourageant les voleurs, vous vous protégez mieux contre leurs méfaits.

### ▪ **Pour rappel :**

La police municipale de St Gervais la Forêt tient à jour un listing des coordonnées des gérants des différents commerçants sur la commune, ceci est extrêmement utile en cas de cambriolage, d'effraction ou tout autre incident pouvant survenir sur votre commerce en dehors des heures d'ouverture. Ce listing nous permet de pouvoir vous contacter rapidement en cas de problème. N'hésitez pas à nous joindre pour mettre à jour vos coordonnées.

### **Protéger votre commerce contre le vol à l'étalage, le cambriolage, protégez votre recette :**

- Sécurisez vos articles de valeur. Plus généralement, ne placez rien qui puisse être facilement appréhendé tout en laissant une échappatoire aisée aux voleurs
- Soyez vigilants avec les groupes de personnes qui essayent de détourner votre attention
- Ayez une bonne visibilité des locaux de votre commerce en supprimant les angles morts
- Exigez la présentation d'une pièce d'identité pour tout paiement
- Renseignez-vous auprès de votre banque sur les systèmes de vérification des chèques en opposition
- Ne tombez pas dans le piège du vol du « rendez-vous » gardez les billets donnés en main jusqu'au rendu de la monnaie
- Faites blinder tous les ouvrants sans négliger les portes arrière
- Installez un rideau métallique anti effraction agréé par votre assurance
- Installez une caméra de vidéo surveillance
- Au besoin, engagez une société de gardiennage
- Ne remettez les clés qu'à vos plus proches collaborateurs
- Ne laissez pas à portée tout ce qui peut aider un voleur (échelle, outils etc ...)
- Protégez- vous contre les véhicules béliers
- A l'ouverture et à la fermeture de votre établissement, observez une vigilance accrue. Si vous remarquez une présence suspecte, différez l'ouverture ou la fermeture de votre établissement. Signalez à la police toute personne suspecte ou au comportement étrange aux abords de votre établissement
- Ne conservez pas de fortes sommes dans votre caisse
- Ne laissez aucune valeur ou fond de caisse dans les locaux après la fermeture ou rangez les dans un coffre.
- Dans la mesure du possible, évitez de laisser un vendeur seul dans le magasin, notamment à la fermeture
- Soyez vigilants lors de vos trajets, un individu pourrait vous suivre afin de profiter du moment opportun pour vous voler ou vous agresser
- Soyez particulièrement vigilants lorsque vous transportez des fonds. Evitez les déplacements à heure fixe et variez vos itinéraires. Si vous vous sentez suivi, évitez de vous retrouver isolé ou rentrez dans un endroit fréquenté.

**Protéger votre véhicule de société :**

- De jour ou de nuit, ne laissez pas votre véhicule de société stationné sans surveillance ou sans alarme, dès lors qu'il contient du matériel ou de la marchandise. Verrouillez coffre, portes et bloquez le volant
- Même pour une simple livraison, ne laissez pas dans votre véhicule papiers, chèquiers, double de clés ou autres objets de valeur
- Ne vous absentez pas de votre véhicule moteur en marche avec les clés sur le contact.